

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

0479

N° /MENETFP/DRH/Coordo/es

Abidjan, le 01 MARS 2017

**Le Directeur**

à

Mesdames et Messieurs  
**les Directeurs régionaux  
de l'Education Nationale  
de l'Enseignement Technique  
et de la Formation Professionnelle.**

**Objet : INEAT et EXEAT 2017**

Mesdames et Messieurs,

Je viens, par la présente, vous informer que, malgré les circonstances particulières qui ont marqué l'année scolaire 2016-2017, les assises de « **la Commission Nationale de mutation des personnels enseignants et d'encadrement, dite EXEAT** », se tiendront du **mercredi 10 mai 2017** au **vendredi 12 mai 2017**.

Aussi, pour que cette importante échéance soit respectée, je vous prie de prendre toutes les dispositions en vue de l'exécution du chronogramme suivant :

1. transmission des données demandées par la DRH, depuis le mois de **décembre 2016**, pour la mise à jour des bases, au plus tard **le lundi 06 mars 2017**, délais de rigueur ;
2. organisation des Mutations Internes (INEAT) dans vos Directions respectives du **lundi 13 mars 2017** au **jeudi 16 mars 2017** ;
3. publication des résultats des INEAT, attendue pour **le lundi 20 mars 2017** ;
4. communication des résultats des INEAT, avec la nouvelle configuration des postes vacants, à la Direction des Ressources Humaines, au plus tard **le mardi 21 mars 2017** ;
5. séances d'harmonisation des postes vacants à la DRH, avec tous les Directeurs Régionaux et leurs chargés des Ressources Humaines, **du lundi 27 mars 2017** au **vendredi 31 mars 2017** ;
6. publication et affichage, **à titre indicatif**, de la liste des postes vacants dégagés, dans toutes les DREN, sur le portail du MEN et celui de la DRH à partir **du mardi 04 avril 2017** ;
7. recueil et transmission des demandes de mutation en vue des mouvements nationaux (EXEAT) à la Direction des Ressources Humaines pour traitement, uniquement par voie hiérarchique, du **mercredi 05 avril 2017** au **lundi 17 avril 2017**, délais de rigueur.

  
**Mamadou BARRO**